



PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
de l'Yonne sur les communes de Chemilly-sur-Yonne, Chichery, Bassou, Beaumont, Bonnard, Charmoy, Cheny, Migennes,
Épineau-les-Voves, Champlay, Laroche-Saint-Cydroine, Cézy, Saint-Aubin-sur-Yonne, Villecien, Villevalmier et Saint-
Julien-du-Sault**

Le public est averti qu'en exécution du Code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° DDT-SEFREN-URN-2026-013 du 30 juin 2026, il sera procédé à la mise à l'enquête publique du PPRI de l'Yonne sur les 16 communes de Chemilly-sur-Yonne à St-Julien-du-Sault situées dans le département de l'Yonne du lundi 26 octobre à 9h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Est désigné M. André PATIGNIER en qualité de président de la commission d'enquête. M. José JACQUEMAIN et M. Gérard FARRÉ-SÉGARRA sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête. M. Michel BREUILLÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'Unité Risques Naturels (URN), personne à joindre M. Thierry DA SILVA, du Service Forêt, Risques, Eau et Nature (SEFREN), joignable au 03.86.48.42.97 (ou 03.86.48.42.95), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne – 3 rue Monge – BP79 – 89 011 Auxerre Cedex, maître d'ouvrage du plan, est à ce titre l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Migennes – Place de l'Hôtel de ville 89 400 Migennes. Le dossier complet avec l'ensemble des communes sera mis à disposition en format papier et sous forme numérique au siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouvertures au public. Le dossier d'enquête au format numérique, ainsi qu'un extrait papier des pièces propres à chaque commune, sont mises à disposition du public dans les mairies respectives, désignées comme lieu d'enquête. Ces éléments seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies.

Le dossier d'enquête au format numérique est également consultable à l'adresse du site internet de la Préfecture de l'Yonne :

<https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/Risques-Naturels/Enquete-publique-PPRI-Yonne-Jovinien-Migennois>

Et sur un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7448/>

Un membre de la commission d'enquête sera présent dans les lieux d'enquête aux dates et heures suivantes pour recevoir en personne les observations du public. Il est à préciser que le public peut se rendre à l'une ou l'autre de ces permanences sans considération de son lieu de résidence.

- Lundi 26 octobre de 9h00 à 12h00 à Migennes ;
- Mardi 27 octobre de 14h00 à 17h00 à Chichery ;
- Jeudi 5 novembre de 9h00 à 12h00 à Laroche-Saint-Cydroine ;
- Samedi 7 novembre de 10h00 à 12h00 à Chemilly-sur-Yonne ;
- Lundi 9 novembre de 14h00 à 17h00 à Cheny ;
- Mardi 10 novembre de 9h15 à 12h15 à Saint-Julien-du-Sault ;
- Mardi 10 novembre de 13h30 à 16h30 à Saint-Aubin-sur-Yonne ;
- Vendredi 13 novembre de 9h00 à 12h00 à Épineau-les-Voves ;
- Vendredi 13 novembre de 14h00 à 17h00 à Charmoy ;
- Lundi 16 novembre de 10h00 à 12h00 à Villecien ;
- Lundi 16 novembre de 14h00 à 17h00 à Cézy ;
- Mardi 17 novembre de 10h00 à 12h00 à Beaumont ;
- Mardi 17 novembre de 14h00 à 17h00 à Bassou ;
- Vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h00 à Bonnard ;
- Samedi 21 novembre de 9h00 à 11h45 à Villevalmier ;
- Lundi 23 novembre de 14h30 à 16h30 à Champlay ;
- Vendredi 27 novembre de 14h00 à 17h00 à Migennes.

Les observations et les propositions que soulève le projet pourront être consignées dans les registres d'enquête disponibles dans chaque lieu d'enquête (mairies) et au siège de l'enquête (mairie de Migennes).

Les observations et les propositions pourront également être adressées par voie postale à la mairie de Migennes (Mairie de Migennes – Monsieur le commissaire enquêteur – PPRI de l'Yonne – Place de l'Hôtel de ville, 89 400 Migennes), ou par courriel à l'adresse :

enquete-publique-7448@registre-dematerialise.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Yonne statuera sur l'approbation du plan, éventuellement modifié, sur les communes.

La DDT de l'Yonne publiera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sur la page internet du site de la Préfecture de l'Yonne cité plus haut.

Par ailleurs, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la mairie de Migennes.

La durée de mise à disposition de ces documents sera au minimum d'un an à compter de la décision finale.